



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Ille-et-Vilaine

Rennes, le 17 juillet 2023

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur Académique des services départementaux  
de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine

à

Mesdames et Messieurs les directrices, directeurs  
d'écoles

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspectrices,  
Inspecteurs de l'Éducation nationale

**Division du 1<sup>er</sup> degré**  
DIV 1

Affaire suivie par :

**Lucie BORROS**

Cheffe du service des moyens du 1<sup>er</sup> degré

T 02 99 25 10 50

[ce.35div1pub@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1pub@ac-rennes.fr)

1 Quai Dujardin - CS 73145  
35031 RENNES Cedex

### **Objet : Constat de rentrée 2023 des effectifs des écoles publiques**

Le constat de rentrée des effectifs des écoles publiques qui s'appuie sur l'application ONDE est une opération importante de rentrée dans laquelle vous jouez un rôle essentiel. De la bonne complétude des données dépendent les prévisions d'effectifs pour les rentrées suivantes, le calcul d'indicateurs fiables et partagés. Ces saisies contribuent également à la simplification des tâches administratives des directrices et des directeurs d'écoles par la suppression ou l'allègement d'enquêtes.

La procédure de constat 2023 se déroule selon un calendrier contraint :

- **Judi 14 septembre 2023**, dite « date d'observation » dans ONDE, les directrices et les directeurs d'écoles peuvent lancer le calcul des effectifs

À cette date, tous les élèves présents dans l'école devront être « ADMIS DÉFINITIFS », répartis dans les classes et disposer d'un INE. Tous les INE devront être demandés depuis au moins 48 heures avant la date d'observation.

- **Lundi 18 septembre 2023 minuit**, date limite de validation des effectifs dans ONDE par toutes les directrices et tous les directeurs d'école

J'attire votre attention sur le fait qu'un constat peut être effectué plusieurs fois. Cependant, un seul doit être validé.

Vous vous réfèrerez à la documentation du manuel utilisateur du directeur d'école pour aller jusqu'au bout de la procédure de validation et vérifier que celle-ci est bien effective. La documentation est disponible dans le menu « DOCUMENTATION » de l'application ONDE.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans la réussite de cette opération.

Marc TEULIER